



Dans cette période de réformes, le parcours de formation évolue. Consultez régulièrement les sites internet officiels.

**Fiche métier** - janvier 2022

# Devenir Sage-femme

**80%**

DES SAGE-FEMMES TRAVAILLENT DANS DES HÔPITAUX PUBLICS OU DES CLINIQUES PRIVÉES

**16%**

DES SAGE-FEMMES EXERCENT EN LIBÉRAL

**4%**

DES SAGE-FEMMES EXERCENT DANS LES PMI (CENTRES DE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE) OU CENTRES SOCIAUX, COMME SALARIÉES DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

**Ce professionnel réalise le suivi et l'accompagnement de la femme enceinte tout au long de la grossesse et intervient dans le déroulement de l'accouchement et l'accueil du nouveau-né.**

*Sage-femme signifie « qui a la connaissance de la femme ».*

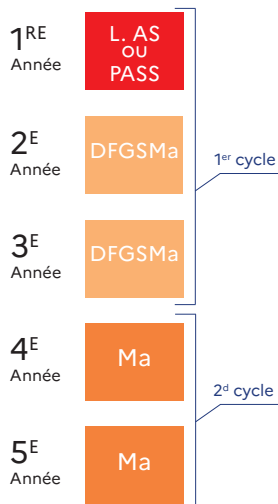
*Le terme « femme » fait référence à la patiente et non au praticien. On parle donc de femme sage-femme, d'homme sage-femme, ou de maïeuticien, bien que le métier ne soit représenté que par 2 % d'hommes.*

## LA PROFESSION DE SAGE-FEMME, SES MISSIONS

Le ou la sage-femme assure la surveillance médicale et l'accompagnement de la femme, de la déclaration de grossesse jusqu'à l'accouchement. Il aide les futurs parents à préparer l'accouchement et l'accueil de l'enfant. Il pratique l'accouchement, assure la surveillance médicale des suites de la naissance pour l'accouchée et le nouveau-né, accompagne et suit l'allaitement maternel, réalise le suivi de la mère et de l'enfant après le retour à domicile, réalise la consultation postnatale, pratique la rééducation périnéo-sphinctérienne liée à l'accouchement. Le sage-femme assure la contraception et le suivi gynécologique de prévention chez la femme en bonne santé tout au long de sa vie. Il prescrit et pratique les vaccinations prévues par la réglementation. Il effectue les IVG (interruption volontaire de grossesse) médicamenteuses, après suivi d'une formation complémentaire.

Ce métier est accessible avec le diplôme d'État de sage-femme délivré par l'Université, filière Sciences maïeutiques.

## Schéma du cursus



## 4 écoles de sage-femme en Auvergne-Rhône-Alpes :

- > Bourg-en-Bresse
- > Clermont-Ferrand
- > Grenoble
- > Lyon

Les étudiants perçoivent une rémunération à partir de la 4<sup>e</sup> année.

### LE CURSUS UNIVERSITAIRE

La Première année commune aux études de santé (PACES) a disparu à la rentrée 2020.

Vous pouvez désormais choisir entre deux voies d'accès aux études de santé :

- Une licence majeure santé, appelée Parcours spécifique santé (PASS) : elle est proposée uniquement dans les universités ayant une faculté de santé. Les enseignements sont spécifiques d'un accès santé, et vous devrez choisir une option d'une autre discipline, qui correspond à vos points forts (exemple : droit, biologie, langues...). Cela permet de faciliter votre réorientation si besoin.

- Une licence avec une option "accès santé" (L. AS) : vous pouvez intégrer une licence universitaire classique (lettres, droit, SVT...) avec une option maïeutique.

Vous serez sélectionné sur vos résultats lors de ce parcours de formation. Si vous validez cette première année, vous pouvez être admis en sciences maïeutiques 2<sup>e</sup> année, ou vous réorienter grâce aux options choisies.

Le Numerus clausus (NC) a également disparu à la rentrée 2020. Chaque université détermine, en lien avec l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre d'étudiants qu'elle admet dans chaque filière en santé.

#### Formation en Sciences maïeutiques en 10 semestres (5 ans)

##### 1<sup>er</sup> cycle (en 3 ans)

Le diplôme de Formation générale en sciences maïeutiques (DFGSMa) comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 ECTS (European credit transfer system), correspondant au **grade de licence**. Les aptitudes et l'acquisition des connaissances de la 2<sup>e</sup> année et 3<sup>e</sup> année en DFGSMa sont appréciées par un examen terminal par semestre qui porte sur les Unités d'enseignement (UE) théoriques et cliniques.

Les Unités d'enseignement constituent un socle commun de connaissances en **sciences**

**médicales** (sémiologie, embryologie, anatomie, physiologie, pathologie, agents infectieux, pharmacologie, hormonologie-reproduction, santé - société - humanité, santé publique, démarche de recherche, C2I (informatique, anglais...)) et en **spécialité** (gynécologie, obstétrique, maïeutique, néonatalogie, pédiatrie). Elles comprennent également les UE librement choisies et les UE cliniques (simulation, stages...).

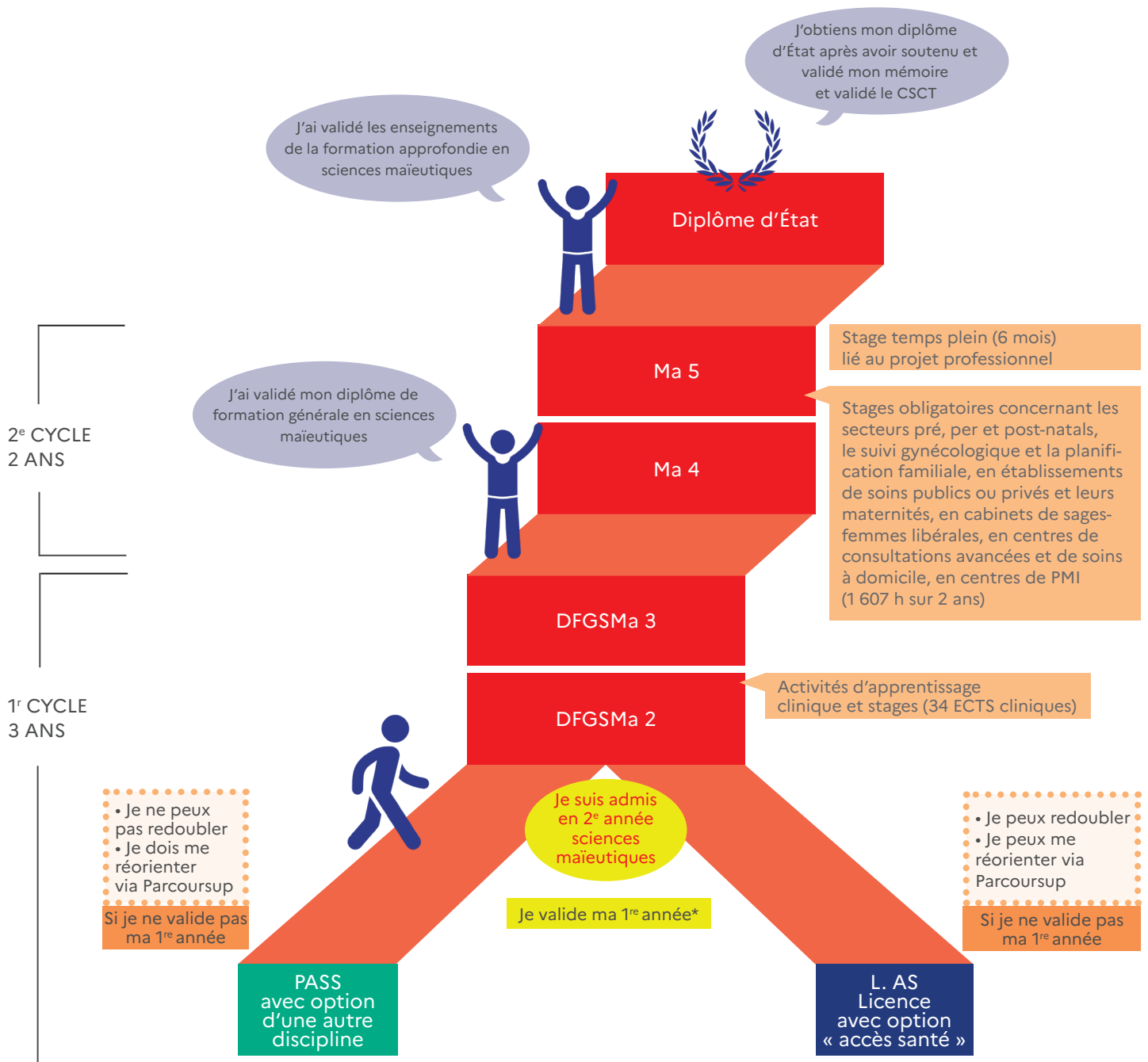
##### 2<sup>e</sup> cycle (en 2 ans)

La Formation approfondie en sciences maïeutiques comprend 4 semestres de formation validés par l'obtention de 120 ECTS, correspondant au **grade de master**. L'évaluation des aptitudes et acquisitions des connaissances porte sur les Unités d'enseignement (UE) théoriques dans les domaines suivants : obstétrique, maïeutique, démarche clinique, diagnostic anténatal et médecine foetale, néonatalogie-pédiatrie, gynécologie-santé génésique des femmes et assistance à la procréation, pharmacologie, santé publique, sciences humaines et sociale, droit, économie, management et langue étrangère, recherche, réalisation d'un mémoire, un parcours personnalisé.

L'évaluation porte aussi sur les Unités d'enseignement (UE) cliniques qui visent à développer les compétences nécessaires à l'exercice de la profession décrite dans le référentiel métier et compétences de la sage-femme : la maîtrise du raisonnement clinique, l'ouverture vers les différents modes d'exercice et la réalisation du projet professionnel. Les UE cliniques comprennent des stages valorisés à hauteur de 48 à 68 ECTS. Le certificat de synthèse clinique et thérapeutique est destiné à valider les compétences acquises.

Le diplôme d'État de sage-femme est délivré par l'Université aux étudiants ayant validé les enseignements théoriques et cliniques correspondant aux deux cycles de formation, ainsi que le Certificat de synthèse clinique et thérapeutique (CSCT) et le mémoire.

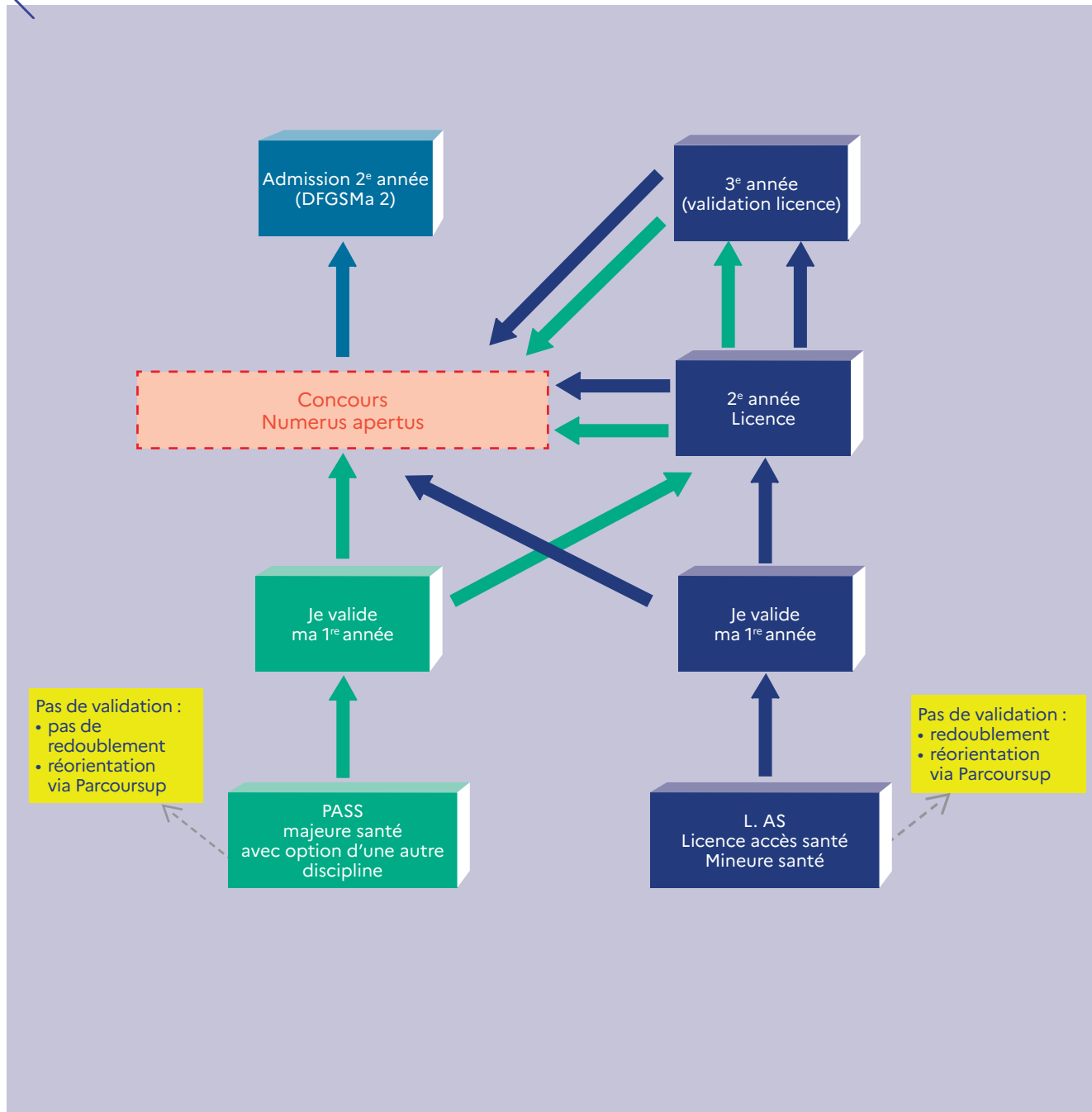
## Présentation schématique du cursus de formation en sciences maïeutiques



\*Si je valide ma 1<sup>re</sup> année, mais ne suis pas admis dans la filière qui m'intéresse, je peux poursuivre en 2<sup>e</sup> année de licence (hors santé) en lien avec l'option que j'ai choisie. Je peux candidater à nouveau aux études de santé après au moins une année supplémentaire.



## Zoom sur la première année du cursus maïeutique



L'étudiant bénéficie de 2 chances pour passer le concours et tenter d'accéder en 2<sup>e</sup> année.

■ Admission en 2<sup>e</sup> année par PASS (2 tentatives maximum)

■ Admission en 2<sup>e</sup> année par LAS (2 tentatives maximum)

## ÉVOLUTION DE CARRIÈRE PAR LA FORMATION CONTINUE OU PASSERELLES POUR SE RÉORIENTER

Les titulaires du diplôme d'État de sage-femme peuvent, grâce au **Développement professionnel continu** (DPC), acquérir des Diplômes universitaire (DU) ou master suivants :

- **les Diplômes universitaires (DU)** comme le DU d'échographie, de médecine fœtale, le DU de suivi gynécologique de prévention, sexualité, régulation des naissances, le DU d'apprentissage à la simulation médicale, le DU allaitement maternel, le DU d'acupuncture, le DU de prise en charge des grossesses à haut risque...
- **les Diplômes niveau master** (master biologie humaine, master de périnatalité, master de management, master d'ingénierie de formation, master pro de conseil en génétique et en médecine prédictive...).

### **Des passerelles en études médicales existent :**

Des candidats, justifiant certains grades, titres ou diplômes, ainsi que des étudiants engagés dans les formations de médecine, pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique et souhaitant se réorienter dans une filière différente de leur filière d'origine, peuvent être admis en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année du 1<sup>er</sup> cycle des formations en santé.

### **Les dispenses en études paramédicales :**

Les titulaires du diplôme d'État de sage-femme bénéficient de dispense de scolarité pour les études d'ergothérapeute (selon l'article 31 de l'arrêté du 5 juillet 2010 relatif au diplôme d'État d'ergothérapeute), d'infirmier (selon l'article 33 de l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier).

### **Évolution vers d'autres diplômes d'État :**

Les sages-femmes peuvent suivre la formation menant au diplôme d'État de puériculture, infirmier anesthésiste et infirmier de bloc opératoire.

Consultez cette fiche métier  
en ligne en scannant le QR Code :



---

## Ressources utiles



Portail d'Accompagnement  
des Professionnels de Santé  
Auvergne-Rhône-Alpes

PAPS - Portail d'accompagnement  
des professionnels de santé,  
en Auvergne-Rhône-Alpes

[www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr](http://www.auvergne-rhone-alpes.paps.sante.fr)



ORDRE DES SAGES-FEMMES  
Conseil National

Conseil national de l'ordre  
des sage-femmes

[www.ordre-sage-femmes.fr](http://www.ordre-sage-femmes.fr)



**GOUVERNEMENT**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Ministère des solidarités et de la santé et  
Ministère de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation

[www.solidarites-sante.gouv.fr](http://www.solidarites-sante.gouv.fr)

[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr)